



PROTÉGEZ VOS PALMIERS DU CHARANÇON ROUGE

ATTAQUONS-LES ENSEMBLE!

INSCRIVEZ-VOUS à ARECAP
Action en Réseau pour l'Éradication
du Charançon rouge
et l'Assainissement des Palmiers

TRAITEMENT
PRÉVENTIF
78 € TTC
/PALMIER/AN

CONTACTEZ LE N° VERT
0 800 10 40 11

Est+érel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

CARTE D'IDENTITÉ



Nom : charançon rouge du palmier (CRP)

Nom scientifique :
Rhynchophorus ferrugineus
(Olivier, 1791)

Origine : sud-est asiatique, importé d'Égypte à Malaga en 1996, détecté en PACA en 2006

Territoire occupé : ensemble du pourtour méditerranéen

Morphologie :

- Larve jaunâtre sans patte mesurant jusqu'à 5 cm
- Cocon de fibres bobinées
- Adulte de 2 à 4 cm, orangé à brun vif avec des taches noires variables et un long rostre

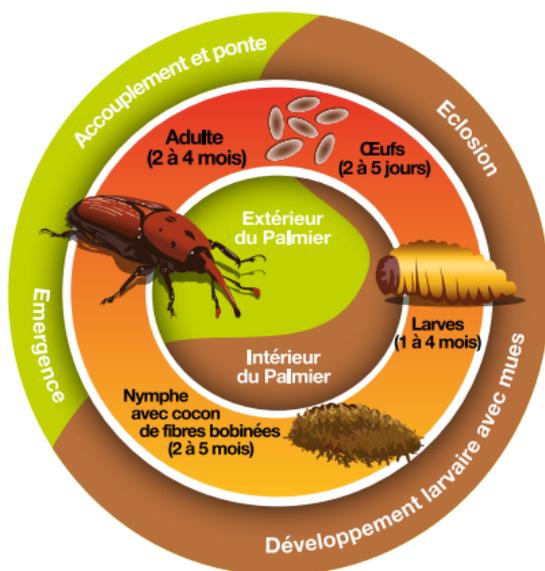
Mode de vie :

- Vol en journée, à partir de 18 °C toute l'année, jusqu'à 7 km
- Entre 0 et 5 °C : mort de l'individu

Reproduction : chaque femelle pond entre 200 et 300 œufs à la base des palmes. 2 à 4 générations par an

Alimentation : les larves forent des galeries à l'intérieur des palmes ou du stipe pour se nourrir

CYCLE DE VIE



Parmi la diversité de palmiers auxquels il s'attaque, les palmiers des Canaries et les palmiers dattiers sont les espèces les plus exposées au risque d'infestation.

➤ Identification des premiers symptômes et bons gestes à adopter

ATTENTION, LES PREMIERS SYMPTÔMES N'APPARAISSENT QUE BIEN APRÈS LE DÉBUT DE L'INFESTATION.

LES SYMPTÔMES D'ATTAQUE



Encoches sur palmiers



Palmes cassées ou coupées



Asymétrie du cœur



Affaissement de la couronne et absence de palmes centrales

LE PIÉGEAGE : UN MOYEN DE LUTTE COMPLÉMENTAIRE

Important : Les pièges à CRP n'ont pas vocation à protéger les palmiers à eux seuls. Il s'agit en revanche d'un moyen de lutte biologique complémentaire et efficace au traitement préventif, permettant à la fois de détecter l'insecte, de limiter sa prolifération et donc d'abaisser sa pression de prédation.



Estérel Côte d'Azur Agglomération a installé un réseau de 1050 pièges sur son territoire, répartis sur les domaines public (65 %) et privé (35 %) au niveau de jardins de propriétaires de palmiers volontaires, investis dans la lutte collective contre le ravageur.

Pour bénéficier d'un piège à titre gratuit* :

- contactez-nous au **0800 10 40 11**
- ou écrivez-nous à environnement@esterelcotedazur-agglo.fr

* Dans la limite des stocks disponibles

LES BONS GESTES

- Faire les travaux de taille en hiver, hors période de vol du CRP
- Limiter les blessures causées aux palmiers, très attractives pour le CRP
- Protéger les blessures naturelles ou dues à la coupe par des applications d'insecticides ou de mastic cicatriciel pour empêcher la ponte

Alertez-nous au 0800 10 40 11

- En cas de signes d'infestation sur vos palmiers
- Si vous repérez des palmiers infestés dans votre environnement.

➤ **Obligation réglementaire de lutte contre le charançon rouge du palmier**

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 25 JUIN 2019 RELATIF À LA LUTTE CONTRE RHYNCHOFORUS FERRUGINEUS

MESURES OBLIGATOIRES DE SURVEILLANCE

Toute personne est tenue d'assurer une surveillance des palmiers lui appartenant ou utilisés par elle. Cette surveillance est au minimum trimestrielle et consiste à rechercher les symptômes visuels de présence du ravageur sur le végétal sensible.

En cas de présence ou de suspicion de présence de CRP, une déclaration doit être faite à la DRAAF* de sa région ou au maire de la commune de sa résidence.

* Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

MESURES OBLIGATOIRES DE LUTTE CURATIVE

Lorsque la présence de CRP est confirmée sur un palmier, le propriétaire a l'obligation de faire procéder à l'éradication de l'organisme nuisible par une personne, une entreprise ou un service, agréés. Cette intervention consiste, soit en l'assainissement du végétal (par curage de la partie infestée), suivie de l'utilisation de traitements insecticides et fongicides, soit en l'élimination partielle ou totale du végétal (étêtage ou abattage).



Attention : Les traitements et interventions doivent être réalisés par un professionnel agréé. Liste sur le site de la DRAAF PACA : draaf.paca.agriculture.gouv.fr/charancon-rouge-du-palmier-r36.html

MESURES DE LUTTE PRÉVENTIVE OBLIGATOIRE SUR L'AGGLOMERATION

Les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics et privés fixées par la loi dite LABBE ont été renforcées par un arrêté du 15 janvier 2021, applicable depuis le 1^{er} juillet 2022. Cette évolution réglementaire ayant une incidence sur le volet « traitement préventif » de la stratégie d'action ARECAP, en raison du caractère chimique du produit phytosanitaire injecté (Émamectine benzoate), les cinq communes d'Estérel Côte d'Azur Agglomération se sont mobilisées dans l'objectif de repositionner le dispositif ARECAP, en adéquation avec les nouvelles règles. Pour ce faire, elles se sont référées à l'arrêté du 25 juin 2019, relatif à la lutte contre le CRP, qui prévoit qu'une **mesure rendant obligatoire les traitements préventifs**, y compris de nature chimique, peut être mise en œuvre dans les territoires qui se sont engagées à mettre en place :

- Des opérations de surveillance et de piégeage ;
- Le traitement préventif de tous les palmiers publics ;
- Une gestion adaptée des déchets de palmier.

Avec ARECAP, Estérel Côte d'Azur Agglomération répond à ces 3 critères, ce qui lui a permis de constituer un dossier recevable et validé par le ministère de l'Agriculture.

La présence du CRP dans l'environnement induisant un risque majeur d'infestation pour les palmiers sensibles sans protection (de type

Phoenix principalement), il est donc obligatoire de poursuivre la lutte préventive contre le CRP :

- Soit par soi-même : *traitement à base de nématodes entomopathogènes (produit disponible en jardinerie)
- Soit en faisant appel à un professionnel agréé : *traitement avec une spécialité commerciale autorisée pour l'usage.

* Se référer à l'instruction technique (DGAL-SDQSPV/2019-531)

Un palmier infesté, non traité, est un foyer de prolifération de CRP qui met en danger non seulement votre palmier mais également tous les palmiers de votre voisinage.

➤ Comment vous inscrire et faire traiter vos palmiers avec ARECAP

Les palmiers cibles du charançon rouge :



Phoenix canariensis



Phoenix dactylifera

Comme pour tout traitement phytosanitaire, le résultat ne peut être garanti à l'avance (notamment par rapport à l'état de santé du sujet à l'injection), et chacun acceptera, en cas d'échec, de devoir faire assainir, étêter ou abattre son palmier.

CONDITIONS POUR S'INSCRIRE

- Résider sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.
- Accepter de s'engager sur la durée limitée du plan ARECAP.
- Que la hauteur du stipe (tronc) mesure au moins 1 mètre.
- Que le palmier soit sain ou asymptomatique car le traitement est préventif et non curatif. En cas d'infestation, un assainissement préalable sera nécessaire.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE

- Inscrivez-vous sur esterelcotedazur-agglo.fr > Rubrique environnement.
- Remplissez le formulaire en ligne.
- Un applicateur prendra contact avec vous pour convenir d'un premier rendez-vous puis vous rappellera automatiquement les années suivantes.

RÈGLEMENT DE LA PRESTATION

Le particulier règle directement la facture forfaitaire annuelle à l'entreprise pour l'ensemble de la prestation : déplacement, produit, main-d'œuvre. Pour tout renseignement, le service Lutte Contre les Nuisibles est à votre écoute au **0800104011**.

Une lutte collective public/privé contre le charançon rouge du palmier

UNE DÉMARCHÉ GLOBALE

Depuis 2016, Estérel Côte d'Azur Agglomération (ex CAVEM) a engagé une action de lutte en masse collective contre le charançon rouge du palmier (CRP) mobilisant les propriétaires publics et privés.

Elle bénéficie du soutien de la DRAAF et de FREDON-PACA et compte parmi ses partenaires : l'association des particuliers propriétaires de palmiers PROPALMES83, les sociétés SYNGENTA, BERGON et KOPPERT et les 5 communes membres de l'agglomération.

UN OBJECTIF AMBITIEUX

Le plan ARECAP a pour double objectif de préserver les palmiers menacés et d'aboutir à une régression rapide et significative de la population des CRP afin de réduire la pression induite sur les palmiers.

UNE STRATÉGIE DE LUTTE EFFICACE



2 000
adhérents environ



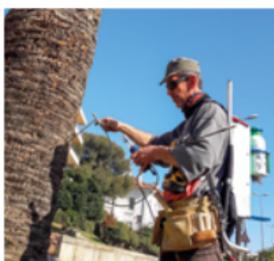
6 000
palmiers traités
en moyenne



1 050
pièges implantés
et suivis régulièrement

La stratégie d'action retenue combine :

- **Le traitement préventif** d'un maximum de palmiers par injection d'un produit phytosanitaire (Émamectine Benzoate), dans le stipe pour un coût de traitement négocié à 78 € TTC par palmier/an, bénéficiant à tout propriétaire de palmiers sensibles,
- **L'installation d'un réseau de pièges à CRP** sur tout le territoire afin de suivre l'évolution de la population de l'insecte et de contribuer à en limiter la prolifération,
- **Le repérage en continu des foyers actifs de CRP** dans le but de faire assainir ou abattre les palmiers infestés par les propriétaires concernés.



Injection d'un palmier



Assainissement



Piège à charançon